

ANNEXE D

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'année 2018-2019
en MW

	2018-2019
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	38 123
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 615
<i>Taux de réserve requise</i>	<i>9,48%</i>
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	4 296
<hr/>	
- Approvisionnements non patrimoniaux	4 376
▪ HQ Production - Base et cyclable	600
▪ Contrats de biomasse	257
▪ Contrats d'éolien	1 467
▪ Contrats de petites hydrauliques	103
▪ Électricité interruptible	907
▪ Nouvelles interventions en GDP	292
▪ Abaissement de tension	250
▪ Achats de puissance (A/O 2015-01)	500
<hr/>	
= Achats de puissance requis sur les marchés de court terme	0

Note (1) : Prévision des besoins de novembre 2018.